



No. 233.

---

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1853.

---

## BILL.

Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, de l'endroit où il est maintenant tenu à un endroit plus central.

---

Reçu et lu, la 1ère fois, lundi, le 14 février 1853.

Seconde lecture, mardi, le 22 février 1853.

---

L'honorable M. MORIN.

---

QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL RUE LA MONTAGNE.

---



---

## BILL.

Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, de l'endroit où il est maintenant tenu à un endroit plus central.

**A**TTENDU que le bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne a été fixé et qu'il est maintenant tenu dans le village de Terrebonne, dans le dit comté, et qu'il est expédient, pour la comodité générale de la population du dit comté, de changer le  
 5 siège du dit bureau d'enregistrement, et de le placer dans un endroit plus central; et attendu que le village de Ste. Thérèse de Blainville est une place plus centrale et plus commode pour la majorité des habitants du dit comté;—A ces causes, qu'il soit statué, etc.

10 Que le premier jour de juillet, dans l'année mil huit cent cinquante-trois, le bureau d'enregistrement pour le comté de Terrebonne sera déplacé de l'endroit où il est maintenant tenu, et sera, le, depuis et après le dit premier jour de juillet, établi et tenu au village de Ste. Thérèse de Blainville, dans le dit comté.

Préambule,  
 Le bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne sera déplacé le 1er juillet 1853.